Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1997)

Rubrik: Coopération du CICR à la vie du Mouvement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COOPÉRATION DU CICR À LA VIE DU MOUVEMENT

ACTIVITÉ DES ORGANES STATUTAIRES

Commission permanente

un rôle de préparation

quatre organes ad hoc

La Commission permanente est l'organe du Mouvement qui a notamment pour attribution de veiller à la préparation de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Conseil des Délégués. Elle comprend neuf membres : cinq représentants de Sociétés nationales (élus lors de chaque Conférence internationale), deux représentants du CICR (son président et son directeur du droit international et de la doctrine), et deux représentants de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (son président et son secrétaire général). La princesse Margriet, vice-présidente de la Croix-Rouge néerlandaise, a été élue présidente de la Commission lors de la XXVIe Conférence internationale.

La Commission permanente a siégé quatre fois en 1997 : les 21-22 avril et le 30 juin à Genève, ainsi que les 17 et 28 novembre à Séville. Au cours de l'année, les quatre groupes de travail *ad hoc* créés par la Commission ont poursuivi leurs travaux. Chaque groupe comprend un ou deux membres élus de la Commission, qui président le groupe, un représentant du CICR et un autre de la Fédération. Les réunions ont porté sur : (a) la préparation de la XXVII° Conférence (sous la présidence de Mme Christina Magnuson et du Dr Byron R. Hove ; (b) l'emblème (sous la présidence de Mme Christina Magnuson) ; (c) le suivi et la préparation du Conseil des Délégués (sous la présidence du Dr Guillermo Rueda Montaña, assisté de M. Tadateru Konoe) ; et (d) la mise sur pied d'une procédure d'arbitrage (sous la présidence du Dr Byron R. Hove).

La Commission permanente a présenté, lors du Conseil des Délégués 1997 à Séville, trois rapports sur ses activités, consacrés respectivement aux questions générales, à l'emblème et à la préparation de la XXVII° Conférence internationale. Cette procédure de travail par l'intermédiaire de groupes *ad hoc* a été appréciée par le Conseil des Délégués, qui a également encouragé la Commission permanente à associer davantage encore les Sociétés nationales à ses activités.

En 1997, la Commission permanente a attribué la médaille Henry Dunant à

24 personnes.

Conseil des Délégués

Le Conseil des Délégués est l'organe qui, tous les deux ans, réunit les représentants de toutes les composantes du Mouvement (CICR, Fédération, Sociétés nationales) pour débattre de questions d'intérêt commun.

Le Conseil des Délégués s'est réuni à Séville du 25 au 27 novembre, à l'invitation de la Croix-Rouge espagnole. Des représentants de chacune des 175 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge y ont participé.

Conformément à une tradition qui remonte à l'origine du Mouvement, le président du CICR a présidé les travaux du Conseil. Il a été assisté dans cette tâche par M. Juan Manuel Suárez del Toro Rivera, président de la Croix-Rouge espagnole.

Lors d'une cérémonie d'ouverture particulièrement émouvante, en présence de la reine d'Espagne, 24 médailles Henry Dunant ont été décernées, dont 21 à titre posthume à des délégués et des volontaires qui ont trouvé une mort violente dans l'accomplissement de leur mission humanitaire. La médaille Henry Dunant, qui récompense les services exceptionnels rendus et les actes de grand dévouement accomplis — essentiellement sur le plan international — pour la cause du Mouvement par un de ses membres, est la plus haute distinction de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En raison du nombre élevé de victimes parmi ses membres au cours des dernières années, c'est la première fois que le Mouvement a décerné autant de médailles en même temps depuis la création de cette distinction en 1965.

Le Conseil des Délégués de 1997 a été l'occasion de débats substantiels, dont les résultats devraient marquer durablement l'avenir du Mouvement. Ses travaux se sont achevés par l'adoption de 11 résolutions.

Le Conseil des Délégués a notamment adopté un projet de règlement pour une commission arbitrale chargée de résoudre, en dernière instance, les différends au sein du Mouvement. Il a également recommandé que la Commission permanente invite des personnalités de Sociétés nationales à participer, à titre consultatif, à la préparation de questions abordées lors des réunions statutaires, par exemple, le Conseil des Délégués ou la Conférence internationale (résolution 1).

Prenant note du rapport sur l'emblème, le Conseil des Délégués s'est référé à deux points de vue exprimés sur le sujet, qui ont tous deux été soutenus par le CICR. La grande majorité des États et des Sociétés nationales, qui n'ont pas eu de problèmes avec la croix rouge et le croissant rouge, souhaitaient maintenir le *statu quo* pour l'avenir et renforcer ces emblèmes. Les autres souhaitaient continuer à rechercher une solution globale aux problèmes qu'ils avaient rencontrés, et ce dans le respect des emblèmes existants. Le Conseil des Délégués a recommandé à la Commission permanente de poursuivre ses consultations avec les Sociétés nationales et des experts gouvernementaux et de présenter un rapport au Conseil des Délégués de 1999, avec l'espoir que toutes les composantes du Mouvement adopteraient une position commune lui permettant de dialoguer avec les États (résolution 2).

la réunion de Séville

médailles Henry Dunant

11 résolutions adoptées

commission arbitrale

l'emblème

XXVII^e Conférence internationale

adoption d'un nouvel Accord

paix, droit international humanitaire et droits de l'homme Le Conseil des Délégués a également pris note du fait que la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se tiendrait en 1999, année du 50^e anniversaire de la signature des Conventions de Genève. Le thème général de la Conférence, qui se tiendra du 1^{er} au 6 novembre à Genève, sera «l'engagement humanitaire à l'aube du XXI^e siècle ». Le CICR et la Fédération seront les coorganisateurs de la Conférence, et le principe d'une participation accrue des Sociétés nationales à la préparation de la Conférence a été approuvé. En outre, le Conseil des Délégués a adopté une procédure de vote simplifiée pour l'élection des membres de la Commission permanente (résolution 3).

La Commission consultative, créée conformément à la résolution 3 du Conseil des Délégués de 1995 et composée de 12 membres désignés à titre personnel, a présenté au Conseil des Délégués son rapport sur l'avenir du Mouvement. La Commission consultative avait reçu pour mandat d'examiner les dispositions statutaires concernant le rôle, les compétences et le fonctionnement des trois organes statutaires du Mouvement (la Conférence internationale, le Conseil des Délégués et la Commission permanente), d'élaborer une définition claire de l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement, et de préparer un projet d'accord entre elles sur ce sujet. Le Conseil des Délégués a pris note de la proposition de la Commission consultative, qui proposait de ne pas modifier les statuts du Mouvement, et a adopté par consensus son projet d'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Celui-ci, qui remplace l'Accord du 20 octobre 1989 conclu entre le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (devenue la Fédération), est entré immédiatement en vigueur (résolution 6).

Le rapport soumis au Conseil des Délégués par le CICR et la Fédération, au point de l'ordre du jour consacré à la paix, au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, a mis l'accent sur cinq problèmes d'actualité : les enfants touchés par les conflits armés, les enfants de la rue, les mines terrestres antipersonnel, les transferts d'armes par rapport au droit international humanitaire et la sécurité et la sûreté du personnel sur le terrain.

- ◆ Enfants: le Conseil des Délégués a exprimé son soutien à la promotion du principe de non-recrutement et de la non-participation d'enfants de moins de 18 ans aux conflits armés ¹⁰. Il a également approuvé des propositions visant à développer des actions préventives pour offrir des solutions de rechange aux enfants de la rue, qui constituent un groupe particulièrement vulnérable (résolution 8).
- ◆ Mines antipersonnel : le Conseil des Délégués a appuyé la poursuite de la campagne en vue d'une interdiction totale des mines antipersonnel¹¹. Il a apporté son soutien au processus d'Ottawa et demandé que l'assistance aux victimes de

¹⁰ Voir L'évolution du droit, pp. 293-294.

¹¹ Voir Réglementations concernant les armes, pp. 295-297. et Faire connaître le droit humanitaire, pp. 299-305.

- ce fléau soit accrue. Il s'est félicité des efforts et des activités du CICR dans ce domaine (résolution 8).
- ◆ Transferts d'armes : le Conseil des Délégués a pris note de l'étude entreprise par le CICR sur les transferts d'armes¹², qui doit permettre au Mouvement de définir sa position sur ce sujet (résolution 8).
- ♦ Sécurité et sûreté du personnel sur le terrain: le Conseil des Délégués a soutenu la proposition de poursuivre auprès des États les démarches relatives aux questions de sécurité, notamment pour les encourager à adopter des législations nationales protégeant les emblèmes. Il a en outre appelé toutes les composantes du Mouvement à développer leurs programmes de formation et à s'appuyer davantage sur la connaissance qu'a la population locale de la situation sur le plan de la sécurité et de la sûreté (résolution 8).

Le Forum de la communication, qui est présidé par la Croix-Rouge de Belgique et composé de plusieurs responsables de la communication du CICR, de Sociétés nationales et de la Fédération, a été créé par le Conseil des Délégués en 1995. Depuis, il a soumis un certain nombre de propositions, parmi lesquelles l'élaboration de messages-clés pour le Mouvement et la mise sur pied d'un site Web commun à l'ensemble du Mouvement. Le Conseil des Délégués a adopté les propositions et a demandé au Forum de poursuivre ses travaux (résolution 9).

Cinq autres résolutions importantes ont été adoptées par le Conseil des Délégués. La résolution 4 a trait à la mise en œuvre du droit international humanitaire ; la résolution 5 encourage les Sociétés nationales à soutenir les efforts déployés par le CICR pour favoriser la création d'une cour criminelle internationale ; la résolution 7 invite le CICR et la Fédération à élaborer de nouveaux mécanismes de coopération fonctionnelle ; la résolution 10 concerne l'organisation d'un programme destiné à marquer l'année du millénaire ; et la résolution 11 renouvelle le mandat de la Commission pour le financement du CICR. Enfin, le Conseil des Délégués a été informé de l'état de l'étude sur l'avenir de l'Institut Henry-Dunant 13, qui a été entreprise conformément à la résolution 8 adoptée en 1995.

politique du Mouvement en matière de communication

autres résolutions et informations

¹² Voir Réglementations concernant les armes, p. 299.

¹³ Voir Institut Henry-Dunant, p. 314.

COOPÉRATION FONCTIONNELLE ENTRE LE CICR ET LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Commission conjointe CICR/Fédération pour les statuts des Sociétés nationales

respect des règles et principes du Mouvement Conformément à la résolution 6 de la XXII^e Conférence internationale (Téhéran, 1973), à la résolution 20 de la XXIV^e Conférence internationale (Manille, 1981) et aux statuts de la Fédération, la Commission conjointe CICR/Fédération pour les statuts des Sociétés nationales veille à l'application et au respect permanent des règles régissant la reconnaissance des nouvelles Sociétés nationales par le CICR et leur admission à la Fédération. Elle examine également les projets de modifications statutaires des Sociétés nationales que celles-ci doivent lui soumettre, en vue de s'assurer que les statuts restent conformes aux conditions de reconnaissance et aux Principes fondamentaux du Mouvement, et que ces Sociétés nationales fonctionnent de manière démocratique. En 1997, la Commission conjointe s'est réunie à sept reprises.

cinq nouvelles Sociétés nationales L'Assemblée du CICR, suivant les recommandations de la Commission conjointe, a reconnu en 1997 cinq nouvelles Sociétés nationales : la Société du Croissant-Rouge du Kirghizistan (19 mars); la Croix-Rouge de Kiribati et la Croix-Rouge de Palaos (30 septembre); la Société du Croissant-Rouge du Tadjikistan et la Société de la Croix-Rouge de Géorgie (6 novembre). Les nouvelles Sociétés nationales ont été admises comme membres de la Fédération, lors de son Assemblée générale, qui s'est tenue en novembre.

Le nombre des Sociétés nationales reconnues atteignait ainsi 175 à la fin de l'année. La reconnaissance, ces prochaines années, des Sociétés nationales encore en formation permettra pratiquement de réaliser l'universalité du Mouvement.

La Commission conjointe a également mis au point un modèle de décret de reconnaissance d'une Société nationale par son gouvernement. Elle l'a soumis à une réunion de juristes de Sociétés nationales au mois de septembre.

un modèle de décret de reconnaissance

Réunions conjointes CICR/Fédération

harmonisation de l'action du Mouvement L'Accord conclu en 1989 entre le CICR et la Ligue (maintenant la Fédération) prévoit des réunions conjointes au moins deux fois par an « afin notamment d'assister les organes statutaires du Mouvement dans toutes les affaires de procédure et de fond ». De telles réunions permettent également aux deux institutions de se tenir régulièrement informées de leurs actions et d'harmoniser leurs positions sur

des sujets qui les intéressent toutes deux ou qui concernent le Mouvement dans son ensemble.

Six réunions conjointes ont eu lieu au cours de l'année. Elles ont porté essentiellement sur la préparation et le suivi des réunions de la Commission permanente, sur l'organisation du Conseil des Délégués de 1997 et sur la préparation de la XXVII° Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui doit se tenir à Genève en 1999.

Outre ces réunions formelles, les responsables du CICR et de la Fédération se sont rencontrés à de nombreuses reprises dans le cadre de réunions informelles, afin d'améliorer la coopération fonctionnelle entre les deux institutions, à Genève comme dans leurs délégations à travers le monde.

réunions informelles

CONTRIBUTION DU CICR AU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS NATIONALES

Conformément à sa politique de coopération, le CICR attache une importance particulière à trois aspects du développement des Sociétés nationales : (1) leur fondation (assise juridique : statuts, législation nationale, protection de l'emblème ; représentativité : organes directeurs, recrutement des membres et des volontaires); (2) leur intégrité (indépendance, respect des Principes fondamentaux, gestion efficace, honnêteté des dirigeants); (3) leur capacité opérationnelle (utilité de leurs services, organisation, autonomie financière, efficacité).

Du 22 au 27 juin, le CICR a organisé pour la première fois à son siège un séminaire à l'intention des 25 délégués responsables sur le terrain du développement des Sociétés nationales. Ce séminaire avait pour objectif d'examiner dans quelle mesure la politique définie en 1990 dans le document *Contribution du CICR au développement des Sociétés nationales* était toujours applicable, de faire le point sur la pratique actuelle et de définir quelques orientations générales pour les objectifs 1998 des 54 délégations sur le terrain. Le Secrétariat de la Fédération était également associé à ce séminaire.

Les participants à ce séminaire ont conclu que l'orientation générale de la politique définie en 1990 restait valable. Le CICR a réaffirmé que la coopération pour encourager le développement des Sociétés nationales représentait un élément fondamental de sa vision de l'avenir. Il a rappelé que l'objectif de cette coopération était de faciliter la formation et le développement d'un réseau de Sociétés nationales intègres et capables d'accomplir efficacement leur mission humanitaire, contribuant ainsi au renforcement du Mouvement dans son ensemble.

Le CICR entend accroître sa participation concrète au développement des Sociétés nationales. Il cherchera en particulier à :

 les encourager au respect des Principes fondamentaux, en mettant notamment l'accent sur l'indépendance des Sociétés nationales vis-à-vis des pouvoirs publics; l'accent sur trois points

séminaire sur la coopération

coopérer avec les Sociétés nationales pour renforcer le Mouvement

accroître la participation du CICR

- ◆ aider à améliorer le niveau d'intégrité et de responsabilité des cadres des Sociétés nationales, y compris dans les domaines administratif et financier;
- soutenir les Sociétés nationales dans leurs initiatives et projets visant à accroître leur autonomie (y compris financière) et leur capacité opérationnelle, en particulier dans des situations de conflit ou dans des régions où existe un risque de conflit armé;
- en vue d'améliorer l'efficacité globale de la coopération, harmoniser les activités du CICR avec celles des différents acteurs qui contribuent au développement des Sociétés nationales, tels que la Fédération et les Sociétés nationales participantes, en tenant compte de leurs responsabilités respectives;
- maintenir un dialogue permanent avec la Fédération, à qui incombe la responsabilité principale du développement des Sociétés nationales.

RÉUNIONS AVEC LES SOCIÉTÉS NATIONALES

Le CICR attache beaucoup d'importance aux réunions des Sociétés nationales. Son président et plusieurs membres du Comité — l'organe suprême du CICR — ou d'autres responsables de l'institution ont participé en 1997 à de nombreuses conférences ou réunions régionales importantes, telles que :

- en Afrique: la réunion des Sociétés nationales d'Afrique occidentale et de plusieurs Sociétés nationales participantes (Abidjan, 28-30 avril); et, dans le cadre de la coopération régionale entre les composantes du Mouvement, les réunions organisées par la Fédération et les Sociétés nationales du Sénégal, de Gambie, du Kenya et du Cameroun.
- ◆ dans les Amériques: la quatrième réunion régionale des directeurs de la diffusion des Sociétés nationales hispanophones (Guatemala, 24-27 juin); le séminaire « Jeunesse » des Sociétés nationales d'Amérique centrale et du Mexique (Managua, 17-20 juillet); les réunions du CORI* (Quito, 25-29 mai, et Séville, 23 novembre);
- en Asie: la réunion des Sociétés nationales des pays membres de l'ANASE*; le séminaire sur la promotion du droit international humanitaire et des principes humanitaires au XXI° siècle, sous les auspices du CICR, de la Société de la Croix-Rouge de Singapour et du Croissant-Rouge de Malaisie (Singapour, 26 et 27 février); la septième rencontre des Croix-Rouges lusophones (Macao, 8-12 juillet);
- en Europe : la cinquième Conférence des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Europe (Copenhague, 17-20 mars) ; la première réunion des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de la

réunions régionales

^{*} CORI : Comité régional interaméricain.

^{*} ANASE: Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

région de la mer Noire, organisée par la Société du Croissant-Rouge turc (Istanbul, 11-13 avril) ; le séminaire organisé par la Fédération et la Croix-Rouge allemande sur le développement institutionnel des Sociétés nationales européennes (Bonn, 6-10 juillet) ; la XII^e Conférence des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays balkaniques (Ohrid, 18-19 septembre) ;

♦ au Moyen-Orient : la VII^e Conférence méditerranéenne des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Tunis, 2-4 avril).

À la demande de Sociétés nationales ou sur invitation, le CICR a organisé au cours de l'année 74 visites à son siège pour 181 personnes de Sociétés nationales (dirigeants, cadres ou autres membres), ainsi que de la Fédération (nouveaux collaborateurs). Ces visites permettent non seulement de mieux faire connaître le CICR et ses actions dans le monde, mais sont aussi l'occasion d'échanges sur des questions d'intérêt commun. En outre, elles favorisent des relations plus étroites, propices au développement d'un dialogue et d'une stratégie de coopération, et contribuent ainsi à renforcer la cohésion du Mouvement.

visites de Sociétés nationales

FONDS ET MÉDAILLES

La médaille Henry Dunant, qui a été créée en 1965, est la plus haute distinction du Mouvement. Un nombre record de ces médailles a été décerné en 1997 au Conseil des Délégués ¹⁴.

La médaille Florence Nightingale est la plus haute distinction qu'une infirmière ou un infirmier puisse recevoir. Elle est décernée tous les deux ans et 50 médailles au maximum peuvent être remises en même temps. En 1997, les 33 lauréats étaient des ressortissants des pays suivants : Australie, Belize, Bénin, Bolivie, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, Ghana, Irlande, Japon, Libéria, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République tchèque et Ukraine.

Créé en 1912 grâce à un don de l'impératrice du Japon dont il porte le nom, ce Fonds a vu son capital augmenter régulièrement grâce à la générosité de la famille impériale, du gouvernement japonais, de la Société de la Croix-Rouge du Japon, de l'association « *Meiji Jingu Shrine Sukei-Kai* » (qui se voue au souvenir de l'impératrice), ainsi que de citoyens japonais. Les revenus du Fonds permettent de financer en totalité ou en partie des projets spécifiques de Sociétés nationales dans les domaines du développement, de l'équipement et du transport.

En 1997, la Commission paritaire du Fonds a accordé des allocations pour un montant total de 280 500 francs suisses aux Sociétés nationales de 12 pays (Cambodge, Chine, Équateur, Gabon, Lituanie, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Soudan, Togo, Vanuatu et Viet Nam), ainsi qu'à un projet régional pour l'Amérique du Sud.

médaille Henry Dunant

médaille Florence Nightingale

Fonds de l'Impératrice Shôken

¹⁵ Voir Conseil des Délégués, pp. 306-307.

Chaque Société nationale bénéficiaire a l'obligation d'adresser à la Commission paritaire, dans l'année qui suit la réception de l'allocation, un rapport sur son emploi et sur les résultats atteints.

Fonds français Maurice de Madre Le Fonds français Maurice de Madre vient en aide à des collaborateurs de Sociétés nationales, de la Fédération et du CICR blessés ou atteints dans leur santé au cours de leur activité au service du Mouvement, ainsi qu'à leurs familles en cas de décès. Le Fonds peut aussi contribuer à la formation et à la réinsertion professionnelles des bénéficiaires.

En 1997, le Conseil du Fonds a alloué 113 000 francs suisses après avoir étudié les dossiers relatifs à des collaborateurs du Mouvement ou à leurs proches, pour des faits qui s'étaient produits dans les pays suivants : Afghanistan, Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Colombie, El Salvador, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Irak, Kenya, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone et Tanzanie.

INSTITUT HENRY-DUNANT

objectifs et activités

L'Institut Henry-Dunant a été créé en 1965 par le CICR, la Fédération et la Croix-Rouge suisse en tant que centre de formation, de recherche, de publications et de diffusion pour le Mouvement. En 1997, l'Institut a poursuivi sa mission en développant des contacts avec les Sociétés nationales et d'autres organisations et institutions, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, en mettant l'accent sur les enfants-soldats et le regroupement des familles.

cours de formation

Depuis 1974, la formation dispensée à l'Institut Henry-Dunant a consisté essentiellement en cours annuels organisés à l'intention des dirigeants des Sociétés nationales, alternativement en anglais, en français et en espagnol. Le 22° cours annuel a été donné en français, du 19 au 30 mai.

Toujours en 1997, l'Institut a accueilli les équipes gagnantes du « Concours Jean Pictet » de droit international humanitaire, destiné aux étudiants francophones. En outre, en coopération avec l'Université de Santa Clara (Californie), il a organisé des cours d'été destinés aux étudiants en droit anglophones.

colloque et publication

L'Institut a organisé, le 15 mai 1997, un second colloque sur les valeurs humanitaires à la fin du millénaire, notamment consacré à l'Asie et aux traditions humanitaires.

Sur le plan historique, l'Institut a publié une étude, en français et en russe, sur la Russie et la Croix-Rouge de 1917 à 1945. Elle décrit l'importance du rôle joué par la Croix-Rouge russe avant et après la révolution de 1917, ainsi que les activités de la délégation du CICR à Moscou, de 1917 à 1938.

avenir de l'Institut

Conformément à la résolution 8 du Conseil des Délégués de décembre 1995, le Comité exécutif et l'Assemblée générale de l'Institut Henry-Dunant ont poursuivi leur étude sur l'avenir de l'Institut, afin de redéfinir son mandat et ses activités. Cette étude, qui devrait être achevée en 1998, a pour but de donner un nouvel élan à l'Institut.